



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



FORMATIONS SECOURISME

PSC 1

Prévention **Secours Civiques Niveau 1**

PSE 1

Premiers **Secours en Equipe Niveau 1**

PSE 2

Premiers **Secours en Equipe Niveau 2**

SST

Sauveteur **Secouriste du Travail**

MNPS

Monitorat **National de Premiers Secours**

CONTACT :

Comité Départementale
03.25.74.49.20
ffsscomiteaube@free.fr

FORMATION SAUVETAGE AQUATIQUE

POSS

Plan d'Organisation de **Surveillance et de Secours**

BNSSA

Brevet **National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**

BSB

Brevet **Surveillant Baignade**

CONTACT :

06.25.08.48.32
Aquatiqueffs10@free.fr

POSTES DE SECOURS

DPS

Dispositifs **Prévisionnels de Secours**

CONTACT :

Direction de la Commission Opérationnelle

ffsscomiteaube@free.fr

Infos ffss :

<http://www.ffss.fr/web/ffss/608-brevet-national-de-securite-et-de-sauvetage-aquatique.php>

DOSSIER BNSSA 2016 - 2017 Brevet National de Sécurité et de



PREPARATION A L'EXAMEN DU BREVET NATIONAL de SECURITE et de SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

1. Définition :

Le BNSSA est un diplôme d'Etat et à ce titre le candidat doit subir un examen pour en être titulaire.

Les titulaires du BNSSA peuvent travailler dans des lieux de baignades gratuits et aménagés, dans les piscines privées, d'accès gratuits ou louées en dehors des heures d'admission du public et en plus d'un BEESAN ou MNS dans les établissements à accès payants.

- Surveillance et secours de baignade d'accès public gratuit.
- Surveillance et secours de piscines d'accès payants avec une dérogation ou dans certaines conditions précises.
- Enseignement des activités de la natation interdit.

2. Rôle et missions du titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique :

BAIGNADES ACCES GRATUIT :

- Les titulaires du BNSSA peuvent surveiller les baignades d'accès public gratuit et aménagées tels que les plages, les plans d'eau et les rivières. Ils peuvent également assurer la surveillance des activités aquatiques dans les centres de vacances et de loisirs.

SURVEILLER AVEC UNE PERSONNE TITULAIRE DU TITRE DE M.N.S. LES BAIGNADES A ACCES PAYANT :

- Les titulaires du BNSSA peuvent également surveiller, **sous la responsabilité d'un BEESAN, BPJEPSAAN ou MNS**, les baignades d'accès payants.

SURVEILLER SEUL LES BAIGNADES A ACCES PAYANT LORS DE L'ACCROISSEMENT SAISONNIER :

Décret du 15 avril 1991 et arrêté du 26 juin 1991

*En raison de l'accroissement du risque saisonnier, une personne titulaire du BNSSA peut être autorisée, à titre exceptionnel, à **surveiller seule** une baignade d'accès payant et ceci pour **une durée comprise entre 1 et 4 mois**. Cette dérogation est délivrée par le Préfet après que l'exploitant de l'accès payant ait apporté la preuve de l'impossibilité de recruter une personne titulaire du BEESAN, BPJEPSAAN ou MNS. Elle ne peut être inférieure à 1 mois et supérieure à 4 mois. Elle peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou atteinte à la sécurité des personnes.*

***REMARQUE** : Toute personne autorisée à surveiller un accès payant doit se déclarer en préfecture et fournir une copie de son diplôme ainsi qu'un certificat médical de moins de trois mois d'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage.*

- **Une personne titulaire du BNSSA ne peut enseigner les activités de la natation.**

3. FORMATION - TESTS DE SELECTION - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- **Avoir 17 ans au moins à la date de l'examen ou être émancipé**, s'il est indispensable d'être majeur pour obtenir le diplôme, les candidats de moins de 18 ans peuvent tout de même se présenter à l'examen, le diplôme leur sera remis le jour de leur 18 ans.
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la natation et au sauvetage acuité auditive et visuelle de moins de 3 mois, dans les conditions fixées par arrêté du 26 juin 1991 (certificat médical type remis à l'inscription).
- Etre présenté par un organisme ou une association agréée.



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



- **Etre titulaire et à jour de formation continue de :**

- Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (possibilité d'inscription pour les formations secourisme PSC1, PSE1, PSE2 et formations continues consulter notre site internet ou appeler la Direction Départementale au 03.25.74.49.20 pour les diverses modalités).

3.1. Tests d'aptitude:

- Nage 200 mètres avec palmes (en moins de 4 minutes)
- 100 m Parcours combiné : 25 m nage libre + 25 m avec un passage en immersion de 10 m + 25 m nage libre + Apnée statique de 10'' + 25 m nage libre (plongeon canard à 20 m, remontée du mannequin, maintien en surface 10'').

3.2. Contenu de la formation au Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique:

- Formation et Révision secourisme niveau Premiers Secours en Equipe de niveau 1,
- Entraînement natation et sauvetage aquatique,
- Formation réglementation et prévention.

3.3. Objectif de la formation.

- Obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique : BNSSA.

3.4. Equipe pédagogique

- Médecin,
- BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des activités de la Natation) titulaire du monitorat national de premiers de secours, formateur SSA milieu naturel et eaux intérieures
- **Nombre de formateurs adapté en fonction des effectifs.**

3.5. Calendrier

- Un planning précis vous sera communiqué lors de l'inscription



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

SECOURISME PSE1 <ul style="list-style-type: none">• Recyclage• Révision	<ul style="list-style-type: none">• Formation initiale : 35 h minimum, PSE 1 candidat n'ayant pas ce diplôme.• Recyclage / Révision : PSE 1 : 6h (obligatoire)
PREPARATION NAUTIQUE NATATION SAUVETAGE ENCADRE PAR DES BEESAN	<ul style="list-style-type: none">• Préparation nautique : technique et physiologie natation et sauvetage (40 heures minimum) Le candidat doit également veiller compléter sa condition physique.• Possibilité de Stage bloqué et d'entraînements personnalisés.
REGLEMENTATION PREVENTION	<ul style="list-style-type: none">• 32 heures minimum

EPREUVES DE L'EXAMEN

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du jury
Un temps de récupération de 10 minutes est laissé au candidat entre chaque épreuve.
**une vérification du maintien des acquis est obligatoire tout les 5 ans,
elle comprend les épreuves 1 et 3 ci dessous**

Epreuve 1	Parcours de natation de 100 mètres : <ul style="list-style-type: none">☞ départ bord de bassin 25 mètres nage libre☞ deux parcours de 25m comprenant chacune 15 m en immersion complète sur un trajet défini <i>sans prise d'appui</i>☞ une plongée dite « canard » pour la recherche du mannequin puis remorquage sur 25 m avec la tête du mannequin au dessus du niveau de l'eau <p>pour être jugé apte l'épreuve doit être réalisée en moins de 2m40 (3 min pour un recyclage)</p>
Epreuve 2	200 mètres palmes, masque et tuba puis remorquage de mannequin sur 50 mètres pour être jugé apte l'épreuve doit être réalisée en moins de 4m20
Epreuve 3	Porter secours en milieu aquatique (en short et tee shirt) <ul style="list-style-type: none">☞ Noté sur la réaction au cours d'une simulation de noyade (victime à 15 à 25 m du bord) + sur techniques de dégagement + démonstration technique hors de l'eau☞ Après avoir sécurisé la victime le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et explique sa démarche
Epreuve 4	Questionnaire de 40 questions sur les thèmes suivant : <ul style="list-style-type: none">☞ Réglementation☞ Secourisme <p>pour être jugé apte le candidat doit obtenir 30 réponses justes sur 40</p>



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



TARIFS

FORMATIONS NAUTIQUES	TARIFS / candidat
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)	600 euros
Recyclage obligatoire quinquennal au BNSSA	190 euros
FORMATIONS SECOURISME	TARIFS / candidat
Premiers Secours en Equipe Niveau 1 (PSE1) (35 heures) Conditions d'accès à l'EXAMEN du BNSSA : Etre titulaire du PSE 1 (ou à jour de formation continue)	200 euros
Formation Continue annuelle PSE 1 (6 heures)	70 euros



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



CONDITIONS GENERALES

Le BNSSA est un diplôme du Ministère de l'Intérieur : Jeunesse et Sports et Loisirs ce diplôme d'état atteste d'une qualification professionnelle pour assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public et règlementairement autorisées. Il peut également surveiller les piscines privées ou d'accès gratuit lorsqu'elles sont louées pour leur usage exclusif, par un ou plusieurs organismes en dehors des heures d'admission au public. Il peut également sur autorisation préfectorale dans des conditions particulières, surveiller un établissement d'accès payant.

Constitution du dossier :

Pour faire acte de candidature aux épreuves de l'examen, les candidats doivent **OBLIGATOIREMENT** fournir :

- 1 Fiche d'inscription.
- 1 Attestation d'assurance en responsabilité civile (**licence FFSS**).
- 1 Demande manuscrite sur papier libre destinataire M. le Préfet de l'Aube (exemple ci-joint)
- 1 Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du passeport en cours de validité.
- 1 Attestation de formation de Premiers Secours en Equipe 1 à jour de formation continue.(copie du diplôme initial + copie du dernier recyclage)
- 1 Certificat médical d'aptitude à la natation datant de moins de trois mois reconnaissant « l'aptitude à la natation et au sauvetage aquatique » (mention obligatoire) acuité auditive et visuelle dans les conditions fixées par arrêté du 26 juin 1991 et justifiées (**Modèle type obligatoire ci-joint**)

Un certificat est à fournir avant le début de la formation et un deuxième datant de moins de 3 mois vous sera demandé un mois avant l'examen préfectoral.

- 1 enveloppe A4 timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- 1 fiche de renseignement administratif préfectoral (**ci-joint**).
- La notification d'émancipation pour les moins de 17 ans
- Pour les recyclages : une photocopie du diplôme BNSSA

[Le dossier complet sera transmis par le Comité Aube FFSS, Centre de Formation, à la Préfecture, adressé à Monsieur le Préfet de l'AUBE, un mois au plus tard avant la date fixée de l'examen.](#)

Nous vous conseillons de vous assurer de la disponibilité des dates choisies, en consultant notre site Internet www.ffss.fr ou en nous contactant au 06.25.08.48.32 ou par mail aquatiqueffss10@free.fr

La session programmée sera effectuée sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires.

INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE :

Il convient de remplir la demande d'inscription et de joindre le versement correspondant aux frais de stage. Cette demande ne sera définitive qu'après confirmation par le Comité Aube de la FFSS.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME :

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme ou une collectivité, une convention doit être signée.



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



ENGAGEMENT A L'INSCRIPTION ET A LA PREPARATION DU BNSSA

ANNULATION :

Le Comité AUBE FFSS s'engage à rembourser les sommes versées dans les cas d'une déclaration d'annulation parvenue au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Les frais fixes d'inscription s'élèvent à 150 Euros.

REPORT :

Si un participant ne peut se présenter à la formation, notre organisme offre la possibilité de reporter l'inscription à la session suivante. Cette demande devra être formulée par écrit et parvenir au Comité AUBE FFSS 10 jours avant le début des cours.

EN CAS D'ABANDON (ou de non présentation à l'examen) :

Aucun remboursement ne peut être effectué. Cependant, un report de cours est envisageable sur avis médical.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À (ville et département) :

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, et m'engage à respecter les modalités d'inscription et de déroulement de cette formation sous l'égide du Comité AUBE FFSS Centre de Formation.

Je joins un règlement de 600 Euros libellé à l'ordre de COMITE AUBE FFSS correspondant à la participation des frais pédagogiques et administratifs.

Je m'engage à fournir les documents nécessaires à mon inscription dans les 15 jours à compter du début de la formation

Fait à TROYES le :

Nom Prénom :

Signature :



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme agréé de Sécurité Civile Fondée en 1899 par Raymond PITET

Reconnue d'utilité publique



Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique Certificat médical

Je soussigné, M....., Docteur en Médecine certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous:

• Sans correction :

* Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

* Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

• Avec correction :

* Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10).

* Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

* Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Fait à

Le

NOM, cachet et signature du médecin :

**BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
(BNSSA)**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Nom de famille
- Nom d'usage
- Prénom
- Sexe : Masculin Féminin
- Né(e) le.....
- à.....n°département.....
- Adresse

- Code postal..... Ville.....
- Situation de famille :
- Diplômes scolaires et universitaires :
-
- Profession :
- Situation professionnelle :
- (préciser l'administration de tutelle ou les références de l'employeur) :
- Diplômes et brevets sportifs détenus
- N°, date et lieu d'obtention du PSE1 ou d'un titre équivalent.....
- Association ou organisme ayant préparé le candidat : FFSS Comité AUBE
- Observations :

Certifié exact,

A

le

Signature du candidat,

(pour un mineur, signature de la personne investie
de l'autorité parentale)

*Modèle courrier à l'intention de Monsieur le Préfet de l'aube, pour les
candidats au BNSSA,*

Il doit être effectué en manuscrit

M. . . Prénom* NOM*

Adresse*

Commune* . . .

Date* . . .

Madame la Préfète de l'Aube,

Je sollicite de votre haute bienveillance, l'autorisation de mon inscription à l'examen

du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, qui aura lieu le * . . .

au Centre AQUALUC, à La Chapelle St Luc.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer Madame la préfète l'expression de mes salutations très distinguées.

Signature

(Pour les mineurs il faut obligatoirement la signature des parents)

**inscrire les renseignements demandés en lieux et place de mention en italique*



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
Fondée en 1899 par Raymond PITET – Reconnue d'utilité publique



Fiche d'inscription

Dénomination(s) de(s) stage(s) retenu(s) : BNSSA SESSION 2016/2017

Nom : M, M^{me}, M^{elle}, (*,**): _____

Prénom : _____

Date et lieu de Naissance : le : _____ à : _____ **Département** : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Ville : _____ **Code Postal** : _____

Tel candidat : _____ **E mail** : _____

Certifié exact, le : _____

Signature :

- * Rayer les mentions inutiles
- ** Remplir en majuscules d'imprimerie



Fiche d'inscription

Dénomination(s) de(s) stage(s) retenu(s) : P.S.E.1 Premiers Secours en Equipe de niveau 1

Formation initiale

formation continue

Nom : M, M^{me}, M^{elle}, (*,**): _____

Prénom : _____

Date et lieu de Naissance : le : _____ à : _____ **Département** : _____

Adresse : _____

Ville : _____ **Code Postal** : _____

Tel candidat : _____

E mail : _____

TARIF DE LA FORMATION :

200 euros pour la formation initiale ou 70 euros pour la formation continue (règlement à l'inscription)

Partie réservée à l'administration :

Cheque : banque :

N cheque :

Espec : _____

convention administrative Nom et adresse :

Certifié exact, le : _____

Signature :